

**MARCHÉ DE TRAVAUX N°2017/TX/0066 DANS LE CADRE DE
L'OPÉRATION DE REQUALIFICATION DU QUARTIER DE LA GAVOTTE**

**AVENANT N°1 – PROLONGATION DU DELAI CONTRACTUEL
DES LOTS 15 / 26**

**AVENANT N°2 – PROLONGATION DU DELAI CONTRACTUEL
DES LOTS 14 / 20**

**AVENANT N°3 – PROLONGATION DU DELAI CONTRACTUEL
DES LOTS N°5 / 6 / 12 / 19 / 21**

La Commune des Pennes Mirabeau s'est engagée dans une opération de requalification du quartier de la Gavotte afin de rénover ou reconstruire les structures existantes (pôle multi-accueil petite enfance, groupe scolaire) et créer de nouveaux équipements (Idéethèque, restaurant intergénérationnel).

Par délibération N°13x16 en date du 28 janvier 2016, le Conseil municipal a approuvé le programme et l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux pour l'opération de requalification du projet de requalification du quartier de la Gavotte.

La délibération du conseil municipal du 10 avril 2018 n°39x18 a permis l'ouverture d'une autorisation de programme pour cette opération. Cette délibération a mis au vote les crédits de paiement sur les quatre années d'exercices prévisionnels de l'opération.

Par délibération N°135x18 en date du 29 juin 2018, le Conseil Municipal a autorisé Le Maire à signer le marché de travaux n°2017/TX/0066 pour les lots n°5, 6, 12, 14, 15, 19, 20, 21 et 26.

Par délibération N°48x19 en date du 28/03/2019, le conseil municipal a autorisé le Maire à signé les avenants n°1 pour les lots suivants :

- 5 CHARPENTE BOIS
- 6 ETANCHEITE
- 12 PLATRERIE PEINTURE
- 19 CHAUFFAGE / VENTILATION / PLOMBERIE
- 21 ELECTRICITE

Par délibération en date du 19/05/2020, le conseil municipal a autorisé le Maire à signer l'avenant n°1 pour le lot suivant :

- 14 REVETEMENTS DURS
- 20 CUISINE

Par délibération en date du 19/05/2020, le conseil municipal a autorisé le Maire à signer l'avenant n°2 pour les lots suivants :

- 5 CHARPENTE BOIS
- 6 ETANCHEITE
- 12 PLATRERIE PEINTURE
- 19 CHAUFFAGE / VENTILATION / PLOMBERIE
- 21 ELECTRICITE

Le délai de la tranche ferme est augmenté suivant les détails suivants :

- mise à jour des études d'exécution suite aux additifs des pièces marchés (Permis modificatif / remarques bureau de contrôle / évolution des besoins MOA) : 20 jours
- établissement des devis des travaux modificatifs : 10 jours
- intempéries depuis le début des travaux : 20 jours
- délais supplémentaires pour mise en œuvre tous lots des travaux modificatifs : 30 jours
- décalage suite à mise à jour des plans de synthèse : 15 jours.

Le nouveau délai contractuel de la tranche ferme est de 23.5 mois soit une prolongation de 4.5 mois (21 jours ouvrés / mois) avec une fin des prestations prévisionnelles au 26/01/2021.

Le CONSEIL MUNICIPAL après avoir entendu cet exposé et pris connaissance de la note de synthèse :

- AUTORISE le Maire à signer et à exécuter les avenants

- SE PRONONCE comme suit :

POUR : 27

CONTRE : 2 – M. BATTINI – AMARO

ABSTENTION : 3 – M. FUSONE – SANCHEZ – JOUBEAUX

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Pour extrait copie conforme
Les Pennes Mirabeau, le 20 Mai 2020
LE PREMIER ADJOINT AU MAIRE

MR FABRICE VEGA